

Rapport du secrétaire

Comme l'a dit notre Président, nous devons faire face depuis la rentrée 2023 à la mise en place de la nouvelle ordonnance de formation pour les employés de commerce, avec les changements que cette dernière comporte (compétences opérationnelles, abandon de certaines matières, digitalisation des supports de cours, abandon des voies base et élargie etc...) et les différentes contraintes, qui nous ont été, d'une certaine manière imposée par la CIFIC-Suisse, notamment au sujet du nombre de mandats pratiques demandé en entreprise, de l'utilisation de Konvink et autres. Nous avons reçu quelques courriers, de la part de plusieurs entreprises formatrices, manifestant un certain mécontentement, pour ne pas dire un mécontentement certain, que nous comprenons. Sachez bien que nous ne cessons de faire remonter l'information auprès de la CIFIC-Suisse, sans grand succès pour le moment, raison pour laquelle nous envisageons une démarche commune, de toutes les entités romandes à ce sujet.

Dans les grandes lignes, l'année scolaire 2023-24 s'est néanmoins très bien déroulée puisque ce ne sont pas moins de 1221 apprentis, toutes voies confondues, qui sont venus suivre les cours interentreprises organisés par la CIFIC-VD et 486 qui ont passé un examen. A ce sujet, je remercie Mme Noeding, qui gère de main de maître l'organisation et la coordination de ces cours et examens mais également les 21 chargés de cours sous contrat avec la CIFIC-VD, qui œuvrent avec implication à former la relève et sans qui l'enseignement pratique ne serait bien évidemment pas réalisable. On peut encore ajouter que nous avons beaucoup de chance d'avoir des gens extrêmement compétents et motivés, sans qui le passage, dans les cadres des CIE, la nouvelle ordonnance, aurait été encore plus complexe.

Par rapport à la rentrée 2024, on peut constater qu'il n'y a pas de chutes des entrées en apprentissage en 1^{ère} année, comme on pouvait peut-être le craindre une année après l'entrée en vigueur de la réforme. Cela pourrait encore arriver lors de la rentrée 2025, en fonction du fait que beaucoup d'entreprises prennent un apprenti une année sur deux. Il y a par ailleurs une légère diminution des effectifs en 2^{ème} année de par le fait d'une augmentation des ruptures dans le courant de la 1^{ère} année. Ce chiffre reste néanmoins marginal.

Au niveau des commissaires professionnelles, nous avons actuellement 5 commissaires professionnels pour un EPT de 430%. Pour rappel, le nombre de nos commissaires a augmenté depuis quelques années puisque le ratio de nombre d'apprentis par commissaire est passé en 2022 de 1 commissaire pour 500 apprentis à 1 commissaire pour 350 apprentis. Nous vous rappelons également que les commissaires passent dans toutes les entreprises pour visiter les 1^{ères} années et sont à votre entière disposition pour toutes formes de soucis ou problèmes relevant essentiellement de l'activité professionnelle. Les Capp (conseillers aux apprentis), prendront le relais pour toutes formes de problèmes relevant de l'activité extra-professionnelle, soit de problèmes sociaux, psychologiques ou autres. Les commissaires professionnelles travaillent en étroite collaboration avec les conseillers aux apprentis.

Cessation d'activité de Jeuncomm

Nous avons dû faire face ce printemps à la cessation d'activité de l'un de nos membres fondateurs, puisque la fondation Jeuncomm a mis fin à ses prestations au 30 juin 2024. Etant donné qu'historiquement et selon les statuts, le président de la CIFIC-VD était automatiquement le président de la fondation Jeuncomm, nous avons dû élire un nouveau président et modifier les statuts de notre association. Raison pour laquelle, nous aborderons ces questions dans les points à venir de l'ordre du jour. La cessation d'activité de Jeuncomm nous a également obligé à revoir l'organisation de nos CIE puisque depuis l'année scolaire 2023-24, la totalité de nos cours se déroulait dans les salles de Jeuncomm à la rue de la Borde. Nous avons ainsi dû nous réorganiser et nous remercions la maison de

la communication à Lausanne de nous avoir accueilli au pied levé et Florence Noeding d'avoir réussi à négocier avec cette entité. Force est de constater que le confort et les salles de cours, selon les retours de nos chargés de cours et de nos apprentis est très apprécié.

En fonction de difficultés avec les apprentis ayant quelques soucis de formation, quelques mots d'explications sur le GPA (Groupement Pour l'Apprentissage) et les structures CoachApp et AppApp (flyers à disposition).

Je remercie bien sûr également nos responsables CI, nos commissaires professionnels, nos experts et chef-expertes aux examens, qui font toutes et tous un travail de qualité, ainsi que toutes les entreprises formatrices, sans qui la voie de la formation professionnelle ne pourrait exister.

Je vous remercie de votre attention et de votre implication pour la formation professionnelle et la relève de la branche du commerce depuis de nombreuses années.